Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260321-2026_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BRUGUIERES

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 29
Ont donné pouvoir : 0
Excusé : 0
Date de convocation : 17 mars 2026

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marie Sophie JANNO, doyenne des membres du conseil municipal.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant

Présents : Eléonore BARTHE, Bruno BEHEREGARAY, Carlos BICO, Philippe BORIES, Pascale BOUSQUET, Sybille CAZAUX, François CHABAUD, Jean Luc CHABOSI, Adrien CRASSAC, Mylène DAZET PLANTADE, Joëlle DOLIQUE, Raphaël DUMAS, Sandrine ESTAMPES, Florent EVEILLARD, Hervé FOURNET FAYAS, Laurent GUERRE, Laurent GONCALVES, Marlène JAMIN, Marie Sophie JANNO, Stéphanie LAGORIO, Magali MARTIN RIVALS, Bruno MAURY, Constance PERNEY, Karine RAU, Alain ROUX, Géraldine RUSCASSIER, Bruno SERRA, Arnaud SIGU, Nathalie VELOUPOULE

Pouvoirs :

Excusés :

Madame Sybille CAZAUX a été désigné secrétaire de séance.

2026-21-03-01	Election du maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L2122-7

Considérant que le maire est élu :
- Parmi les membres du Conseil Municipal
- Au scrutin secret et à la majorité absolue

Après un appel à candidature, les conseillers municipaux souhaitant être candidat au poste de maire sont :
- Arnaud SIGU
- Philippe BORIES

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue* : 15

Publié le : 23/03/2026 13:45 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Bruguieres
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/55743

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260321-2026_01-DE

La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est [illegible] supérieur

Ont obtenu :

Indiquer les noms et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Arnaud SIGU	26
Philippe BORIES	3

La majorité absolue étant atteinte dès le premier tour, Arnaud SIGU est proclamé maire et immédiatement installé.

A Bruguières, le 21 mars 2026,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Arnaud SIGU

Arnaud SIGU

Signature numérique de Arnaud SIGU
Date : 2026.03.21 12:17:36 +01'00'

Publié le : 23/03/2026 13:45 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Bruguieres
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/55743